

# REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE



**Etablissement : Maison des Commères**

**N° d'établissement : 10**

Adresse : rue du Mont Louis 95160 Montmorency

Catégorie : 5 Type : S

Date de mise à jour : 16/10/2019

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous :

Oui

Non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

Oui

Non

Sans objet





## Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

- Le personnel est formé
- Le personnel sera formé
- Sans Objet



## Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé  Oui  Non
- Le personnel connaît le matériel  Oui  Non



## Consultation du registre public d'accessibilité :

- A L'accueil
- Sur le site internet



## Services / équipements présents dans l'établissement :

### Stationnement adapté

Il n'y a pas de stationnement adapté à proximité immédiate.

### Abords

L'accès au bâtiment se fait directement depuis la rue présentant une dénivellation relativement importante et qui est partagée entre piéton et véhicule sans délimitation précise.

### Accès au bâtiment

L'accès au bâtiment présente 2 marches en intérieur. La sonnette permettant de se signaler est implantée à une hauteur importante.

### Accueil

La porte permettant d'accéder au bureau d'accueil est trop étroite

### Bureau de la Direction

Accès au bureau conforme. Seul le mobilier ne présente pas un vide suffisant en partie inférieure.

### Sanitaire

Les sanitaires sont situés au niveau inférieur et il n'existe pas de cabinet d'aisance adapté

### Salle d'accueil des chercheurs

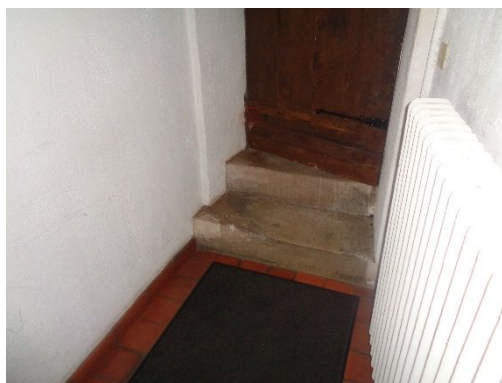
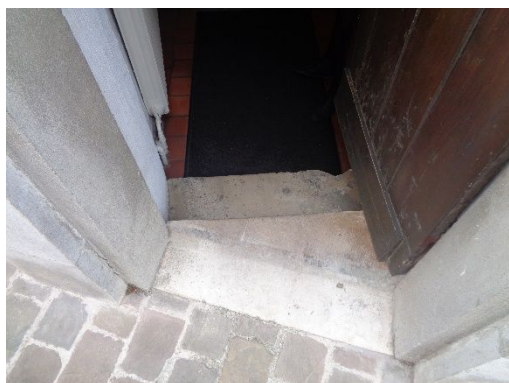
Porte trop étroite, présence d'obstacles et de marches isolées.

# Certaines prestations ne sont pas accessibles

## 1. Accès au bâtiment



L'accès au bâtiment présente 2 marches en intérieur.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

## 2. Accueil



La porte permettant d'accéder au bureau d'accueil est trop étroite



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)

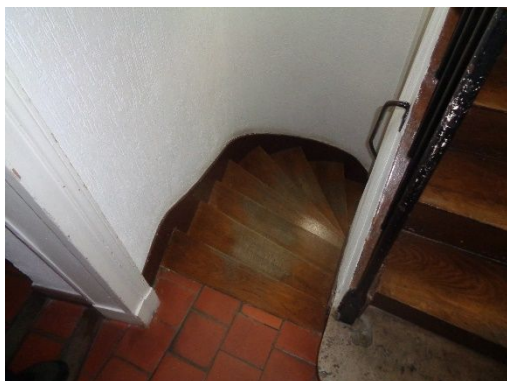


Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

### 3. Sanitaire



Le sanitaire est situé au niveau inférieur accessible uniquement via un escalier étroit et non sécurisé. Il n'existe pas de cabinet d'aisance adapté.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)

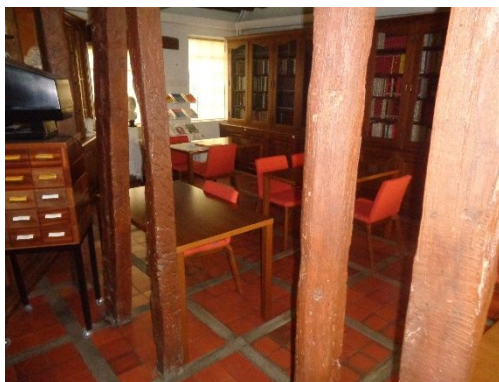
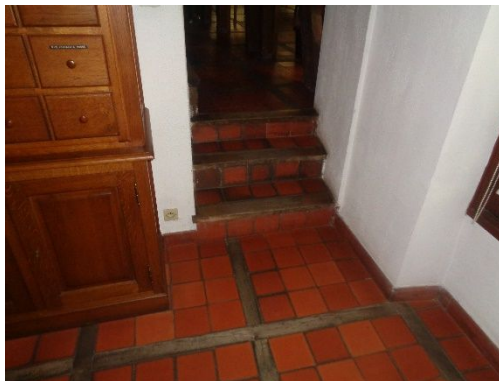
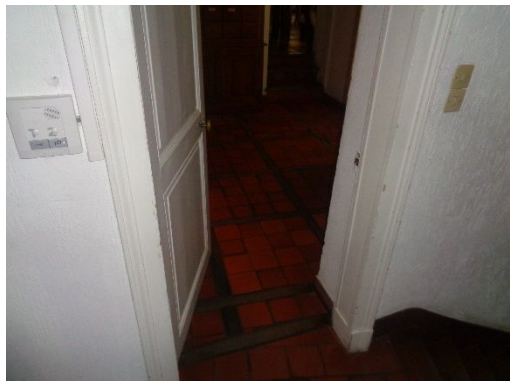


Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

#### 4. Salle d'accueil des chercheurs



L'accès à cette salle implique le passage d'une porte dont la largeur utile n'est que de 0,75m, de 3 marches isolées et de plusieurs obstacles en hauteur non contrastés.



Ce service sera accessible le : projet de restructuration à définir



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

## Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Type d'équipement	Date d'intervention	Description

## Formation du personnel

Dates	Nom de la formation	Nom des Participants

## Les pièces administratives

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1<sup>ère</sup> à 4<sup>e</sup> catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs